Une info à nous transmettre? Une histoire à nous raconter? Ecrivez-nous à web@20minutes.ch

Lac Léman 16 juin 2015 06:00; *Act: 16.06.2015 07:34*

Jet-skis mis à l'eau malgré l'avis de tempête juridique

par Thomas Piffaretti - Le bras de fer se poursuit entre les autorités de Haute-Savoie et un passionné de scooter aquatique. Il compte ouvrir une base sur le lac ce vendredi malgré des interdits.

La pratique du jet-ski est toujours impossible en Suisse. (photo: Keystone)

on off i

Une faute?

Signalez-la-nous!

«Ils m'ont assez retardé, maintenant il faut que je travaille.» Après dix ans de batailles juridiques pour imposer son sport, Pascal Guarnieri attend ce moment avec une impatience non feinte. Vendredi, il doit inaugurer une base de jet-skis à Amphion, sur les rives françaises du Léman. «La demande est là de la part du public, j'ai déjà pour un mois d'activité.» Mais ses cinq machines navigueront en eaux troubles d'un point de vue administratif.

En septembre dernier, une décision de justice avait de nouveau autorisé la pratique de ce sport, interdit dans la région depuis 1989. Dans la foulée, la préfecture avait promulgué un arrêté encadrant de manière très stricte la navigation de ces engins: ils ont accès à un fin couloir, à 600 m de la rive et pendant trois heures par jour. Seules les machines électriques sont tolérées.

«Ce type de scooters n'existe pas», soutient Pascal Guarnieri, «outré» par la position des autorités. Il a fait recours contre le texte de la préfecture qu'il considère «hors-la-loi». Il s'aventurera donc sur le lac en faisant fi de ce règlement et sur des jet-skis fonctionnant à l'essence, et «en respectant scrupuleusement les règles de sécurité». «L'arrêté est toujours en vigueur et sera appliqué comme tel», rétorque laconiquement la préfecture. Elle refuse d'évoquer ses plans pour lutter contre les contrevenants, qui s'exposent à un PV.

Mais il en faut plus pour refroidir Pascal Guarnieri. «J'ai déjà été verbalisé, mais la justice ne semble pas pressée d'envoyer les amendes.»

84 Commentaires Login

Les commentaires les plus populaires

Bat'eau le 16.06.2015 08:24 via

53
21

Pas ici

Le Léman n'est pas le golfe de St-Trop, pas besoin de ces engins à frimes pour s'amuser et faire encourir des risques aux autres usagers du lac. La loi c'est la loi et elle devra être respectée. Point barre.

NON à ces engins . le 16.06.2015 08:12

43
11

BRUIT et POLUTION en plus .

La Législation française, ne peut pas INTERDIRE cette mascarade de scooters, quand ont voit sur le lac déjà la navigation suivant les jours , je pense que ce genre d ' engins n' as rien à faire dans cet espace . Interdiction pure et simple F comme CH .

David le 16.06.2015 10:11 via

42
15

Pollueur

Encore un pollueur de plus.

Les derniers commentaires

Juste le 16.06.2015 21:29 via

1
3

Le respect de chacun

Que dire d un jet - skis qui sauve une personne de la noyade , ca arrive pas tous les jours , mais ca arrive non ? Tres rapide sur les lieux le jet - skis , plus rapide que le bateau de pecheur qui est bruyant aussi

Sylvain corthay le 16.06.2015 19:26 via

0
1

jet - ski?

Si lui il le fait alors moi aussi! !!!

oliver du Lac le 16.06.2015 18:58 via

1
3

oui à ce sport dans le Léman

cool moi j aime le jet skis et me réjouis de le pratiquer sur le Léman. y en a marre de toutes ces interdictions!

Dima le 16.06.2015 17:13 via

1
2

Politiciens idiots

Politiques débiles... On interdit les jets-ski en Suisse par contre, dans l'Oberland bernois, il y a un base-jumper qui se tue chaque semaine mais ce sport est autorisé... Politiciens idiots...

Roland le 16.06.2015 13:33 via

4
7

Un grand merci

Salut les proprios du bord du lac , moi c est les tondeuses . Reprenez la faucille pour tondre votre gazon et la je retrouverais le sommeil du juste , je travaille la nuit , MERCi de votre comprehention

Tous les 84 Commentaires